Règlement des études et de la scolarité
2026-2027
Licence 3 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : activité physique adaptée et santé - Activité physique adaptée et santé

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1e année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études)

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.
Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire pour toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation.

Dès la deuxième absence en TD non justifiée ou hors délais, aucune évaluation de la matière ne sera retenue au cours du semestre et l'étudiant sera sanctionné par une note finale de 0/20.

Les étudiants dispensés de pratiques sportives (totalement ou partiellement) doivent, si leur état physique le permet, être présents en cours y compris aux enseignements pratiques. Un aménagement "étudiant blessé" pourra alors être mis en place. Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.

Toute absence en cours doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente un justificatif dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- Toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;

- Une convocation à un entretien d'embauche ;
- Une participation à tout événement en lien avec la formation ou la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- Une participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
- Stage : Concernant les stages obligatoires de L2 et L3 mention, toute absence devra être autorisée par le responsable de la formation.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,

- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Les UE 2 et 4 des semestres 5 et 6, organisées en blocs de compétences ne peuvent pas être compensées par d'autres UE au sein du semestre. La compensation est néanmoins possible entre les UE 2 de chaque semestre. Concernant l'UE 4, elle fait l'objet d'une note minimale de 10/20 au S6 et peut être compensée au S5.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent

le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.
Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

L'UE 5 du semestre 5 ne sera évaluée que sur deux épreuves.

L'UE 2 du semestre 6 ne sera évaluée que sur deux épreuves.

L'UE 5 du semestre 6 ne sera évaluée que sur deux épreuves.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve avec ou sans convocation, l'étudiant présente un justificatif dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Les étudiants bénéficiant d'un aménagement de la Mission Handicap sont également concernés.

A défaut, l'absence est injustifiée.

Dans le cas d'une épreuve sans convocation, l'étudiant est sanctionné par la note de 0/20 à la matière.

Dans le cas d'une épreuve à convocation, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution doit être demandée dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale et dans le cas d'une épreuve sans convocation, l'épreuve peut être neutralisée.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- Toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- Une participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Prise en compte de l'orthographe et de la syntaxe dans la notation

La maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sera prise en compte dans l'évaluation des épreuves écrites sans dépasser -10% de la note finale (- 2 points/20 maximum).

Epreuves de substitution

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants souffrants de dysménorrhée

Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants souffrants de dysménorrhée

Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants sportifs de haut niveau
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Grossesse
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d’autres diplômes ou dans le cadre d’une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants sportifs de haut niveau
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Grossesse
Étudiants entrepreneurs

Semestre 5

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
APA1EU1	**UE**	**UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité et de polyvalence**	**3**	**3**		**CCI**														
APA1EWT1	EC	APSA de spécialité théorie		3		CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
APA1EWTA	EC	Théorie spécialité athlétisme		3		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	1h30	1								
APA1EWTM	EC	Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16	**Dossier projet d'étude**	AC	PE		1								
								Écrit	AC	ET	2h00	1								
APA1EWTB	EC	Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	1h30	2								
								Stage Stage obligatoire de 20h.	AC	ST										
APA1EWTO	EC	Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	2h00	2								
								Oral	AC	EO	0h20	1								
APA1EWTC	EC	Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16	**Dossier**	AC	PE		1								
								Écrit	AC	ET	3h00	2								
APA1EWTD	EC	Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	1h30	2								
APA1EWTE	EC	Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	2h00	2								
								Oral	AC	EO	0h10	3								
APA1EWTJ	EC	Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	1h30	2								
								Etude de cas	AC	CDC	0h15	1								
APA1EWTF	EC	Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16	**Dossier** Stage obligatoire de 20h	AC	PE		1								
								Écrit	AC	ET	1h30	2								
APA1EWTG	EC	Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	**Écrit**	SC	ET	0h15	0,5								
								Écrit	SC	ET	0h15	0,5								
								Écrit	AC	ET	1h30	2								
								Stage Stage obligatoire de 40h à réaliser sur les deux semestres.	AC	ST										
APA1EWTH	EC	Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16	**Ecrit**	AC	ET	1h30	1								
								Oral	AC	EO	0h10	1								
APA1EWTI	EC	Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16	**Ecrit**	AC	ET	1h30	2								
								Oral	AC	EO	0h10	1								
APA1EWTK	EC	Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16													

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Dossier	AC	PE		1								
								Écrit	AC	ET	2h00	2								
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h.	AC	R		1								
							TD 16													
APA1EWTL	EC	Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI		**Etudes de cas** Contrat option	AC	CDC		1								
								Écrit	AC	ET	2h00	2								
								Oral	AC	EO	0h20	1								
								Stage Stage obligatoire de 20h.	AC	ST										
							TD 16													
APA1EWTN	EC	Théorie spécialité rugby		3		CCI		**Dossier**	AC	PE		1								
								Écrit	AC	ET	1h30	2								
							TD 16													
APA1EWTP	EC	Théorie spécialité tennis		3		CCI		**Écrit**	AC	ET	2h00	2								
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h.	AC	PE		1								
							TD 16													
								Écrit En cours de TD.	AC	ET	1h00	3								
								Dossier	SC	PE		1								
APA1EWTQ	EC	Théorie spécialité volley-ball		3		CCI		**Oral** Oral de 10-15 minutes (15 minutes maximum) En cours de TD.	SC	EO	0h15	2								
								Stage Stage obligatoire de 40h à réaliser au courant de l'année.	AC	ST										
APA1EWP1	EC	APSA de spécialité pratique - L3S5		2		CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
							TD 16													
APA1EWPA	EC	Pratique spécialité athlétisme		2		CCI		**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
								Évaluation pratique pédagogique	AC	PS		1								
							TD 16													
APA1EWPM	EC	Pratique spécialité raquettes		2		CCI		**Note engagement**	AC	PS		1								
								Note de performance Niveau de jeu.	AC	PS		1								
							TD 16													
APA1EWPB	EC	Pratique spécialité basket-ball		2		CCI		**Évaluation pratique 1**	SC	PS		1								
								Évaluation pratique 2	AC	PS		3								
							TD 16													
APA1EWPO	EC	Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI		**Evaluation pratique formative** Au TD4.	AC	PS		1								
								Evaluation pratique sommative Au TD8.	AC	PS		1								
							TD 16													
APA1EWPC	EC	Pratique spécialité danse		2		CCI		**Evaluation pratique**	AC	PS		1								

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
APA1EWPD	EC	Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique	AC	PS		1							
APA1EWPE	EC	Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique	AC	PS		1							
APA1EWPJ	EC	Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique	AC	PS		1							
APA1EWPF	EC	Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique	AC	PS		2							
APA1EWPG	EC	Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique 1	SC	PS		1							
								Évaluation pratique 2	AC	PS		2							
APA1EWPH	EC	Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16												
								1 évaluation pratique	AC	PS		1							
APA1EWPI	EC	Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique	AC	PS		1							
APA1EWPK	EC	Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique	AC	PS		1							
APA1EWPL	EC	Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique	AC	PS		1							
APA1EWPN	EC	Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique	AC	PS		1							
APA1EWPP	EC	Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique	AC	PS		1							
APA1EWPQ	EC	Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique 1	SC	PS		1							
								Évaluation pratique 2	AC	PS		3							
APA1EW11	EC	APSA de polyvalence pratique		1		CCI	TD 18												
								Durant le cycle (une note moyenne composée d'éventuelles évaluations intermédiaires)	AC	PS		1							
AP71EU2	**UE**	**UE2 : Publics à besoins spécifiques**	**6**	**6**		**CCI**													
AP71EM21	EC	Pathologies chroniques et ALD		1		CCI	CM 8 TD 6												
								Dossier	SC	PE	0h00	1							
AP71EM22	EC	Neurologie		1		CCI	CM 10 TD 8												
								Ecrit Après les enseignements.	AC	ET	1h30	1							
AP71EM23	EC	Vieillisement		1		CCI	CM 8 TD 6												
								Ecrit Pendant les enseignements.	SC	ET	1h30	1							
AP71EU3	**UE**	**UE3 : Méthodologie scientifique**	**6**	**6**		**CCI**													
AP71EM33	EC	Méthodologie scientifique		1		CCI	CM 2 TD 6												
								Dossier	AC	PE		1							
AP71EW31	EC	Langues vivantes				CCI													
		Choisir 1 élément(s)																	
APA1EM64	EC	Allemand		1		CCI	TD 20	**Oral**	SC	EO	0h10	1							

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								en TD (1ère moitié du cycle)												
								Ecrit en TD (2ème moitié du cycle)	AC	ET	1h00	1							
AP71EM32	EC	Anglais		1		CCI	TD 20	**Oral** En TD (1ère moitié du cycle)	SC	EO	0h10	1							
								Ecrit En TD (2ème moitié du cycle)	AC	ET	1h00	1							
AP71EU4	**UE**	**UE4 : Pédagogie et bilans en APAS**	**9**	**9**		**CCI**													
AP71EM41	EC	Pédagogie		1		CCI	TD 22	**Dossier**	AC	PE		2							
								Note de pratique Pendant les enseignements.	SC	PS		1							
AP71EM43	EC	Outils d'évaluation		1		CCI	TD 16	**Dossier**	AC	PE		1							
AP71EM4B	EC	Pratique des APSA		1		CCI	TD 8	**Note de pratique** Pendant les enseignements.	SC	PS		1							
AP71EM4A	EC	Théorie des APSA		1		CCI	TD 24	**Ecrit** Après les enseignements.	AC	ET	1h30	1							
AP71EM42	Stage	Stage		1		CCI	TD 10	**Dossier**	AC	PE		1							
AP71EU5	**UE**	**UE5 : Approches scientifiques**	**6**	**6**		**CCI**													
AP71EM51	EC	Approche socio-historique des APAS		1		CCI	CM 8 TD 4	**Ecrit** Après les enseignements.	AC	ET	1h30	1							
AP71EM52	EC	Approche psycho-affective des APAS		1		CCI	CM 8 TD 4	**Dossier**	SC	PE		1							

Semestre 6

Nature : Semestre **Période** : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
APA1FU1	**UE**	**UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité et de polyvalence**	**3**	**3**		**CCI**														
APA1FWT1	EC	APSA de spécialité théorie		3		CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
APA1FWTA	EC	Théorie spécialité athlétisme		3		CCI	TD 16	**Dossier**	AC	PE		1								
APA1FWTM	EC	Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16	**Dossier projet d'étude** **Écrit** **Stage** Stage obligatoire de 20h.	AC AC AC	PE ET ST	 2h00 	1 1 								
APA1FWTB	EC	Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16	**Rapport de stage** Stage obligatoire de 20h. **Écrit**	AC AC	PE ET	 1h30	1 2								
APA1FWTO	EC	Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16	**Dossier** **Écrit** **Stage** Stage obligatoire de 20h.	AC AC AC	PE ET ST	 2h00 	1 2 								
APA1FWTC	EC	Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16	**Écrit** **Dossier**	AC AC	ET PE	3h00 	2 1								
APA1FWTD	EC	Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16	**Ecrit** **Oral**	AC AC	ET EO	1h30 0h10	2 2								
APA1FWTE	EC	Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16	**Etude de cas** **Oral**	AC AC	CDC EO	0h15 0h20	1 1								
APA1FWTJ	EC	Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16	**Écrit** **Rapport de stage** Stage obligatoire de 30h.	AC AC	ET PE	1h30 	2 1								
APA1FWTF	EC	Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16	**Dossier** **Oral** **Raport de stage** Stage obligatoire de 20h.	AC AC AC	PE EO PE	 0h10 	1 1 1								
APA1FWTG	EC	Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	**Écrit** **Oral** **Stage** Stage obligatoire de 40h à réaliser sur les deux semestres.	AC SC AC	ET EO ST	1h30 0h10 	2 1 								
APA1FWTH	EC	Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16													

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Oral	AC	EO	0h10	1							
								Ecrit	AC	ET	1h30	1							
APA1FWTI	EC	Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16												
								Ecrit	AC	ET	1h30	2							
								Rapport de stage Stage obligatoire de 30h.	AC	PE		1							
APA1FWTK	EC	Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16												
								Dossier	AC	PE		1							
								Écrit	AC	ET	2h00	2							
								Rapport de stage Stage optionnel de 20h thématique spécifique MNS.	AC	PE		1							
APA1FWTL	EC	Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16												
								Contrat option	AC	PE		1							
								Ecrit	AC	ET	2h00	2							
								Oral	AC	EO	0h20	1							
								Stage Stage obligatoire de 20h.	AC	ST									
APA1FWTN	EC	Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16												
								Écrit	AC	ET	1h30	2							
								Rapport de stage Stage obligatoire de 30h.	AC	PE		1							
APA1FWTP	EC	Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16												
								Dossier	AC	PE		1							
								Écrit	AC	ET	2h00	2							
APA1FWTQ	EC	Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16												
								Ecrit	AC	ET	1h30	1							
								Oral	AC	EO	0h15	1							
								Stage Stage obligatoire de 40h à réaliser sur les deux semestres.	AC	ST									
APA1FWP1	EC	APSA de spécialité pratique		2		CCI													
		Choisir 1 élément(s)																	
APA1FWPA	EC	Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique	AC	PS		1							
								Évaluation pratique pédagogique	AC	PS		1							
APA1FWPM	EC	Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16												
								Note d'engagement	AC	PS		1							
								Note de performance Niveau de jeu.	AC	PS		1							
APA1FWPB	EC	Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16												
								Évaluation pratique 1	SC	PS		1							
								Évaluation pratique 2	AC	PS		3							
APA1FWPO	EC	Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16												
								Évaluation formative Au TD4.	AC	PS		1							
								Évaluation sommative Au TD8.	AC	PS		1							

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
APA1FWPC	EC	Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique	AC	PS		1								
APA1FWPD	EC	Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique	AC	PS		1								
APA1FWPE	EC	Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique	AC	PS		1								
APA1FWPJ	EC	Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique	AC	PS		1								
APA1FWPF	EC	Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16													
								Evaluation pratique en compétition	AC	PS		2								
APA1FWPG	EC	Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique 1	SC	PS		1								
								Évaluation pratique 2	AC	PS		2								
APA1FWPH	EC	Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16													
								Evaluation pratique	AC	PS		1								
APA1FWPI	EC	Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique	AC	PS		1								
APA1FWPK	EC	Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique	AC	PS		1								
APA1FWPL	EC	Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique	AC	PS		1								
APA1FWPN	EC	Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique	AC	PS		1								
APA1FWPP	EC	Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique	AC	PS		1								
APA1FWPQ	EC	Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique 1	SC	PS		1								
								Évaluation pratique 2	AC	PS		3								
APA1FW11	EC	APSA de polyvalence pratique		1		CCI	TD 18	**Evaluation pratique 1** En cours de TDDurant le cycle (une note moyenne composée d'éventuelles évaluations intermédiaires)	AC	PS		1								
AP71FU2	**UE**	**UE2 : Publics à besoins spécifiques**	**3**	**3**		**CCI**														
AP71FM21	EC	Santé mentale		1		CCI	CM 8 TD 8													
								Ecrit Après les enseignements.	AC	ET	1h00	1							
AP71FM22	EC	Publics sensibles		1		CCI	CM 6 TD 6													
								Ecrit Après les enseignements.	AC	ET	1h00	1							
AP71FU3	**UE**	**UE3 : Méthodologie scientifique**	**3**	**3**		**CCI**														
AP71FM31	EC	Méthodologie scientifique		1		CCI	CM 6 TD 14													
								Dossier	AC	PE		3								
								Dossier	SC	PE		1								

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
AP71FM32	EC	Statistiques		1		CCI	TD 8	**Ecrit** Après les enseignements.	AC	ET	1h30	1								
AP71FU4	**UE**	**UE4 : Pédagogie et bilans en APAS**	**9**	**9**		**CCI**													
AP71FM41	EC	Pédagogie		1		CCI	TD 20	**Dossier**	AC	PE		2								
								Note de pratique Pendant les enseignements.	SC	PS		1								
AP71FM4B	EC	Pratique des APSA		1		CCI	TD 18	**Note de pratique** Pendant les enseignements.	SC	PS		1								
AP71FM4A	EC	Théorie des APSA		1		CCI	TD 24	**Ecrit** Après les enseignements.	AC	ET	1h30	1								
AP71FM42	Stage	Stage long		1		CCI	TD 10	**Dossier**	AC	ST		1								
AP71FU5	**UE**	**UE5 : Insertion et milieu professionnel**	**3**	**3**		**CCI**													
AP71FM51	EC	Compétence et institution		1		CCI	TD 6	**Dossier**	AC	PE		1								
AP71FM52	EC	Législation et éthique		1		CCI	CM 4 TD 6	**Ecrit** Après les enseignements.	AC	ET	1h30	1								
AP71FU6	**UE**	**UE6 : Éducation thérapeutique du patient**	**6**	**6**		**CCI**													
AP71FM61	EC	Éducation thérapeutique du patient		1		CCI	CM 12 TD 28	**Dossier**	AC	PE		2								
								Oral Pendant les enseignements.	SC	EO	0h20	1								
								Oral Pendant les enseignements.	AC	EO	0h20	1								
AP71FU7A	**UE**	**UE7 : UE à choix**	**3**	**3**		**CCI**													
AP71FW71	EC	Enseignement pour non spécialiste		1		CCI													
AP71FM72	EC	Projet APAS et engagements associatifs		1		CCI		**Une mise en situtation**	AC	PR										
AP71FC73	EC	Stage complémentaire		1		CCI		**Dossier**	AC	ST										

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Nb notes	Nombre de notes
Pond.	Pondération
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

EC	EC
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)

Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

ET	Écrit sur table
EO	Épreuve Orale
PS	Évaluation des pratiques sportives
PE	Production écrite
PR	Projet
R	Rapport écrit sans soutenance
ST	Stage
CDC	Étude de cas / Cas pratique